



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Centre Gabrielle-Roy

Séance extraordinaire du 25 septembre 2019, 18 h 30

– 2^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Marie-José Mastro Monaco, vice-présidente et commissaire,
Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Chantal Jorg, commissaire, Cartierville–Ahuntsic-Ouest (01)
 - MM. Mohamed Maazami, commissaire, Ahuntsic-Est–
Saint-Michel (02)
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault –
Parc-Extension (03)
Pierre Mc Nicoll, commissaire, Mercier (06)
 - Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - Mmes Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire, Ville-Marie (09)
Violaine Cousineau, commissaire, Sud-Ouest (10)
 - M. Khokon Maniruzzaman, commissaire, Côte-des-Neiges (12)
 - Mmes Imane Allam, commissaire représentante du comité de
parents (primaire)
Mélisandre Shanks, commissaire représentante du comité de
parents
Linda Cazale, commissaire représentant du comité de parents
(secondaire)
Julie Desharnais, commissaire cooptée
Anne St-Pierre, commissaire cooptée
- ABSENTS :**
- MM. Jean-François Gosselin, commissaire, Petite-Patrie–
Rosemont-Ouest (04)
Jean-Denis Dufort commissaire, Rosemont (05)
Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
- Sont aussi
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
 - Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des
personnes et des pratiques d’encadrement
- Sont invités :**
- M. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d’unités,
unité 1 et directeur du Service du développement et de
l’innovation professionnelle

- M. Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 2
- Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 5
- MM. Alain Provost, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 6
René Morales, directeur du Service du secrétariat général
Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
- Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
- M. Benoît Laforest, directeur des Services à l'élève
- M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
- MM. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources financières
Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
- Mmes Maude Leclerc, analyste, Secrétariat général
France Lafontaine, analyste, Secrétariat général
Lynda Emond, technicienne au Service des technologies de l'information (STI)
- M. Fernando Simoes, opérateur informatique au STI
- Observateurs :** Mmes Mélissa Duclos, attachée politique, Bureau de la présidence
Mélanie Robinson, attachée politique, Bureau de la présidence
- M. Paul Gilbert, conseiller stratégique, Bureau de la présidence

Mot de la présidente

La présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Mme Catherine Harel Bourdon, ouvre la séance extraordinaire du Conseil des commissaires en souhaitant la bienvenue à tous.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Adoption de l'ordre du jour

- 2- Période réservée au public
- 3- A-34-3279 Service du secrétariat général – comblement du poste vacant de commissaire dans la circonscription de Mercier – article 199 de la Loi sur les élections scolaires
- 4- PÉ-AVIS-42 Protecteur de l'élève – avis de la protectrice de l'élève concernant un élève de la formation générale des jeunes – année scolaire 2019-2020
- 5- Période réservée aux commissaires
- 6- Période réservée à la direction générale

2. Période réservée au public

Il n'y a aucune question ni commentaire à ce point.

3. Service du secrétariat général – comblement du poste vacant de commissaire dans la circonscription de Mercier – article 199 de la Loi sur les élections scolaires

Document déposé : Rapport A-34-3279 en date du 17 septembre 2019
de Mme Maude Leclerc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil des commissaires du 19 juin 2019, le commissaire Léo Lavoie a annoncé sa démission à titre de commissaire scolaire de la circonscription de Mercier (démission en vigueur le 21 juin 2019);

CONSIDÉRANT l'article 3 de la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance* qui prévoit que toute vacance au poste de commissaire scolaire survenant avant le 1^{er} novembre 2019 est comblée par le Conseil des commissaires de la façon prévue au premier alinéa de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*.

CONSIDÉRANT l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* qui prévoit que « [s]'il reste entre 12 et 4 mois à écouler avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et que le poste d'un commissaire devient vacant, le conseil des commissaires comble ce poste dans les 30 jours de la fin du mandat, après consultation du comité de parents institué en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*. (...) »;

CONSIDÉRANT qu'un affichage pour le comblement du poste de commissaire scolaire de la circonscription de Mercier a été publié le 3 juillet 2019 dans le journal *Le Flambeau*, ainsi que sur le site de la CSDM et dans les écoles concernées;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont pris connaissance des curriculums vitae reçus des candidats et ont procédé à une présélection de quatre candidats;

CONSIDÉRANT que deux des quatre candidats recommandés ont retiré leur candidature;

CONSIDÉRANT que le 3 septembre 2019, dans le cadre du processus de consultation prévu à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*, les deux candidats ont été invités à présenter leur candidature devant les membres du Comité de parents de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité de parents de la CSDM ont ensuite transmis, même en manque de quorum, au Secrétariat général par courriel les réponses découlant de cette consultation;

CONSIDÉRANT que les deux candidats ont ensuite été invités à présenter leur candidature devant les commissaires lors de la Table d'échanges extraordinaire du 11 septembre 2019;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de COMBLER le poste vacant de commissaire dans la circonscription de Mercier et de NOMMER _____ à ce poste;
- 2° de PROCÉDER à l'assermentation de _____ lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 25 septembre 2019, en conformité à l'article 164 de la *Loi sur les élections scolaires*;
- 3° de PROCÉDER à la publication d'un avis public informant la population de la nomination d'un nouveau commissaire dans la circonscription de Mercier, le tout conformément au dernier paragraphe de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;
- 4° de DEMANDER au Secrétariat général d'aviser le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences de veiller au versement de la rémunération de ce nouveau commissaire.

La présidente Mme Catherine Harel Bourdon propose de nommer M. Pierre Mc Nicoll à titre de nouveau commissaire dans la circonscription de Mercier.

La proposition de la présidente est adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de COMBLER le poste vacant de commissaire dans la circonscription de Mercier et de NOMMER M. Pierre Mc Nicoll à ce poste;

- 2° de PROCÉDER à l'assermentation de M. Pierre Mc Nicoll lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 25 septembre 2019, en conformité à l'article 164 de la *Loi sur les élections scolaires*;
- 3° de PROCÉDER à la publication d'un avis public informant la population de la nomination d'un nouveau commissaire dans la circonscription de Mercier, le tout conformément au dernier paragraphe de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;
- 4° de DEMANDER au Secrétariat général d'aviser le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences (SGPDC) de veiller au versement de la rémunération de ce nouveau commissaire.

Sur cette décision, les commissaires Violaine Cousineau et Imane Allam souhaitent inscrire leur dissidence.

4. Protecteur de l'élève – avis de la protectrice de l'élève concernant un élève de la formation générale des jeunes – année scolaire 2019-2020

Document déposé : Rapport PÉ-AVIS-42 en date du 17 septembre 2019
de Mme Dominique Paillé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'avis PÉ-AVIS-42 transmis par la protectrice de l'élève à la secrétaire générale de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'avis découle de l'enquête menée auprès des personnes concernées par la demande initiale du parent au sujet de l'élève ainsi qu'en vertu de l'article 8 du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le rapport déposé;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de PRENDRE acte des recommandations de la protectrice de l'élève;
- 2° de (ACCEPTER ou REFUSER) les recommandations de la protectrice de l'élève.

Le commissaire Kenneth George propose l'ajout de l'élément de proposition suivant :

« 3° de S'ASSURER qu'une évaluation continue sera effectuée, qui permettra de valider s'il paraît approprié que les deux enfants reçoivent à nouveau les mêmes services dans la même classe. »

La proposition d'amendement est adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE acte des recommandations de la protectrice de l'élève;
- 2° d'ACCEPTER les recommandations de la protectrice de l'élève.
- 3° de S'ASSURER qu'une évaluation continue sera effectuée, qui permettra de valider s'il paraît approprié que les deux enfants reçoivent à nouveau les mêmes services dans la même classe.

Sur la proposition d'amendement et sur la proposition principale, la commissaire Imane Allam signifie sa dissidence.

5- Période réservée aux commissaires

Il n'y a aucune question ni commentaire à ce point.

6- Période réservée à la direction générale

Il n'y a aucune question ni commentaire à ce point.

La séance est levée à 18 h 55.

Secrétariat général – 25 octobre 2019